

ANTICIPEZ!
FAITES INSTRUIRE
VOTRE DOSSIER
PAR LE CCAS
DÈS LE PRINTEMPS 2021
POUR UNE OUVERTURE
DE DROITS AU
1^{ER} JUILLET 2021



DES TARIFS
EN FONCTION
DE VOS REVENUS
DÈS LE
1^{ER} JUILLET 2021



Votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

- Besné - 02 40 01 30 13
- La Chapelle-des-Marais - 02 40 53 97 98
- Donges - 02 40 45 79 79
- Montoir-de-Bretagne - 02 40 45 45 08
- Pornichet - 02 40 11 55 38
- Saint-André-des-Eaux - 02 51 10 62 62
- Saint-Joachim - 02 40 88 42 31
- Saint-Malo-de-Guersac - 02 40 91 12 41
- Saint-Nazaire - 02 40 17 19 99
- Trignac - 02 40 17 57 80

Votre Mission Locale
Agglomération Nazairienne - 02 40 22 50 30

Votre Espace Mobilité STRAN
6 place Pierre-Sémard - 44600 Saint-Nazaire
Ouvert du lundi au vendredi de 7h 30 à 18h 45
et le samedi de 9h à 12h et de 13h 30 à 17h

ALLOSTRAN 02 4000 75 75
www.stran.fr

À PARTIR DE
EXTENSION 2021
TARIFICATION SOLIDAIRE
PLUS DE MOBILITÉ POUR TOUS

STRAN, PDS NANTES B7111221105 - LNW 0201 - Crédits photos: iStock, Shutterstock - Imprimé sur papier PEFC - 03/2021 / 15 000 ex.



TARIFICATION SOLIDAIRE À PARTIR DE 2021

MOBILITÉ POUR CHACUN, ÉQUITÉ POUR TOUS

Au 1^{er} juillet 2021, la tarification solidaire mise en place depuis 2016 bénéficie d'une extension. En fonction du niveau de revenus (quotient familial CAF), elle permet à l'ensemble des membres d'un foyer de bénéficier d'une réduction sur les abonnements mensuels du réseau STRAN.

Quatre taux de réduction sont appliqués : 90 %, 75 %, 50 % et 25 %.

TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS



QUOTIENT FAMILIAL CALCULÉ SELON LES REVENUS MENSUELS DU FOYER	JUSQU'À 350 QF1	DE 351 À 500 QF2	DE 501 À 650 QF3	DE 651 À 900 QF4	AU-DELÀ DE 900 —
RÉDUCTION	90 %	75 %	50 %	25 %	PLEIN TARIF
MATELOT SCOLAIRES MATERNELLE / PRIMAIRE	1€ ⁴⁰	3€ ⁵⁰	7€	10€ ⁵⁰	14€
SKIPPER SCOLAIRES COLLÈGE / LYCÉE	2€	5€	10€	15€	20€
CAMPUS ÉTUDIANTS / APPRENTIS	2€ ³⁰	5€ ⁷⁵	11€ ⁵⁰	17€ ²⁵	23€
CROISIÈRE RETRAITES	2€ ³⁵	5€ ⁸⁷	11€ ⁷⁵	17€ ⁶²	23€ ⁵⁰
MULTIPASS ADULTES & ACTIFS	3€ ⁷⁰	9€ ²⁵	18€ ⁵⁰	27€ ⁷⁵	37€

Tarifs en vigueur au 1^{er} juillet 2021

COMMENT BÉNÉFICIER DE LA TARIFICATION SOLIDAIRE ?



VOTRE DOSSIER

Rendez-vous au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de votre commune de résidence, qui instruira votre dossier et vous délivrera une notification d'ouverture de droits (valable un an).

Pièces justificatives (originaux) :

- Pièces d'identité et livret de famille
- Justificatif de domicile
- Pour les allocataires CAF : attestation de paiement CAF (moins de trois mois) mentionnant votre quotient familial et vos ayants droit
- Pour les non-allocataires CAF : dernier avis d'imposition



VOTRE ABONNEMENT

Rendez-vous à l'Espace Mobilité STRAN (6 place Pierre Séward, 44 600 Saint-Nazaire) qui vous délivrera votre abonnement mensuel.

Pièces justificatives (originaux) :

- Pièces d'identité des ayants droit et livret de famille
- Notification d'ouverture de droit délivrée par le CCAS
- Photo d'identité (possibilité de photo sur place)